

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 avril 2021, après convocation légale adressée le 21 avril 2021, en présence de 11 membres, sous la présidence de M. Hubert VIGNAU, Maire.

GINESTET Yoann est désigné secrétaire de séance. M. le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 6 avril 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1- VOIRIE 2021 COMPLEMENT : DEVIS CHOIX DES ENTREPRISES ET SUBVENTION

Conformément à la délibération du 6 avril 2021, des travaux de voirie sont programmés à la rue des Paysans, à la rue des Marronniers, à la rue du Vignemale, à la fin du chemin Cami Méda et aux chemins du remembrement. En complément, il convient de prévoir la réfection du début du Cami Méda.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise LAPEDAGNE, pour un montant de 3 480 €TTC, pour la réfection du début du Cami Méda.

2- AMENAGEMENT PLACE DU PRAT 2021 COMPLEMENT : DEVIS CHOIX DES ENTREPRISES

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet d'aménagement de la place du Prat a démarré en 2020. Des jeux et des tables de pique-nique ont été installés. Afin de finaliser l'ensemble, conformément au projet initial, M. le Maire, suite à l'analyse de la Commission Vie au village, propose la mise en place d'une structure et d'un jeu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise DISTRIMAT, pour un montant de 8 728.80 €TTC, pour les jeux et la proposition de l'entreprise HORGUE & CIE, pour un montant de 588 €TTC, pour le terrassement nécessaire à l'installation des jeux.

3- AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION A LA CCPN POUR LA SIGNALÉTIQUE LOCALE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une subvention a été versée à la Communauté de Communes du Pays de Nay ce début d'année 2021, correspondant au remboursement des panneaux de signalétique d'information locale conformément à la convention du 27/01/21.

Conformément à l'art. L.2321-2 28° du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir la subvention à la CCPN pour la signalétique locale d'un montant total de 1 451.52 € sur 1 an en 2022. Les opérations d'ordre seront prévues au BP 2022.

4- AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION AU SDEPA EXTENSION ELECTRIQUE RUE PYRENEES AFF. 18EX026

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une participation communale de 2 044.20 € a été versée au SDEPA en 2020 lors de l'extension du réseau électrique rue des Pyrénées lors de la construction du terrain de Mme SOULES.

Conformément à l'art. L.2321-2 28° du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir la subvention au SDEPA pour l'extension du réseau électrique réalisée en 2020 rue des Pyrénées (Aff. 18EX026) d'un montant total de 2 044.20 € sur 1 an en 2021.

5- DM 1 : AMORTISSEMENT SUBVENTION AU SDEPA EXTENSION ELECTRIQUE RUE PYRENEES AFF. 18EX026

Considérant la délibération du 29 avril 2021 fixant à 1 an la durée d'amortissement de la participation communale aux dépenses d'extension du réseau électrique rue des Pyrénées lors de la construction du terrain de Mme SOULES, afin de prévoir cet amortissement au BP 2021, il convient de réaliser les opérations d'ordre budgétaire suivantes :

Section Fonctionnement – Dépenses :

* 6811 (042) : + 2 044.20 € *Mandat d'ordre*

* 023 : – 2 044.20 €

Section Investissement – Recettes :

* 021 : – 2 044.20 €

* 28041582 (040) : + 2 044.20 € *Titre d'ordre*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de passer les opérations décrites ci-dessus via une décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à ANGAIS, le 3 mai 2021

Le Maire,

Hubert VIGNAU.